

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 31;
A. EWIG,
Rue Flechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. DAVAS-BAPTISTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Novembre 1878.

Chronique générale.

La Chambre a invalidé avant-hier, à huit
heures du soir, M. Paul de Cassagnac, qui
avait obtenu 4,000 voix de majorité. Les dé-
bats ont été extrêmement orageux; bonapar-
tistes et républicains ont échangé les épi-
thètes de lâches, menteurs, faussaires; la vio-
lence du langage était à la hauteur de la vio-
lence de l'acte. Votes et paroles sont la honte
du régime parlementaire.

Après avoir rendu un public hommage à
la brillante improvisation de M. Paul de
Cassagnac, improvisation qui est plus qu'un
bon discours, qui est une belle action, il est
permis de se demander, dit l'Assemblée natio-
nale, si ces joutes oratoires répondent aux
besoins du pays, qui nomme des députés
pour faire ses affaires et non pour consu-
mer un temps précieux en discussions
stériles.

La Byzance antique, dont nous semblons
copier les exemples et imiter la luxuriante
abondance de discours et de controverses, a
justement précipité sa décadence par ces
querelles oratoires devenues proverbiales.

N'est-il pas temps que nous nous arré-
tions sur cette pente dangereuse, et ne faut-
il pas maudire le fatal esprit de parti qui, en
imaginant le déplorable système d'invalida-
tions arbitraires, a créé une source intarissable
de conflits et de querelles byzantines.

La multitude, toujours si crédule, à qui
on a fait croire que la République est par
excellence le gouvernement à bon marché,
ignore certainement que chaque séance de la
Chambre se solde par une dépense de plus
de 15,000 francs. Qu'elle additionne le nom-
bre des séances consacrées depuis le 4 dé-

cembre dernier à la vérification des pou-
voirs, et elle comprendra que ce sont des
millions et des mois perdus pour la chose
publique, dans l'unique intérêt des mauvai-
ses passions et des haineuses rancunes d'un
petit groupe de fanatiques.

Quand tant de projets de lois, tant d'utiles
réformes attendent leur tour et subissent de
perpétuels ajournements, n'est-il pas in-
sensé de gaspiller en vaines disputes des
heures qui appartiennent au pays et dont il
a le droit de demander un compte sévère à
des mandataires qui entendent si mal la res-
ponsabilité d'un pareil mandat?

LA VÉRITÉ SUR L'ÉLECTION CASSAGNAC.

Voici ce qu'un personnage officiel nous a
raconté sur l'affaire de l'élection de M. Paul
de Cassagnac :

Une quinzaine de jours environ avant la
prorogation de la Chambre, les chefs de la
majorité avaient décidé la validation du dé-
puté de Condom, parce qu'il avait été re-
connu que, si on le renvoyait devant ses
électeurs, il serait sûrement réélu à une
forte majorité.

Le préfet du Gers, qui avait, à ce sujet,
donné des renseignements très-exacts, vint
à Paris et vit le ministre de l'intérieur auquel
il renouvela l'assurance que si M. Paul de
Cassagnac était invalidé en ce moment, il
serait réélu, mais qu'il y avait cependant
un moyen de parer à cette difficulté si le
ministre pouvait obtenir de la Chambre
l'ajournement de la vérification de l'élec-
tion.

M. de Marcère, toujours très-obligent,
répondit que rien n'était plus facile. Alors le
préfet du Gers expliqua au ministre que,
pendant les six mois qui lui restaient, il se
faisait fort de modifier complètement l'opi-
nion des électeurs de Condom sur le député
actuel, et que lorsqu'il reviendrait devant le
scrutin, après l'invalidation, le concurrent
de M. de Cassagnac, quel qu'il fût, pouvait
être sûr d'être élu.

Aujourd'hui, ce préfet prétend avoir répa-

blancisé tous les électeurs de l'arrondisse-
ment de Condom. C'est burlesque. On peut
ajouter, il est vrai, que les fonds secrets ont
peut-être joué un grand rôle dans toute
cette affaire, et que le talent de persuasion
du préfet du Gers a été si insinuant, qu'il a
bien pu y réussir. (Tablettes.)

Le long voyage de M. Savary en Algérie
aura produit, dit-on, de bons effets. Aussitôt
son retour à Paris, on peut s'attendre à
de nombreux changements dans la magis-
trature de notre colonie algérienne. C'est du
moins ce que l'on nous affirme, d'après une
lettre de M. Savary lui-même à l'un de ses
collègues de la Chambre qui a commis l'in-
discrétion de la faire lire à un tiers.

Savait-on que M. de Marcère était franco-
maçon ? On ne l'avait pas encore dit. Le
doute doit cesser aujourd'hui. M. de Mar-
cère appartient à une loge maçonnique du
Nord, dans laquelle il a été reçu en 1866,
alors qu'il ne prévoyait guère les hautes
destinées qui l'attendaient.

Nous apprenons que M. Jacotin a été
reçu en audience particulière par M. le pré-
sident du Sénat.

On comprendra les motifs qui nous em-
pêchent de révéler les conseils que M. d'Au-
diffret-Pasquier a donné au héros de Vichy.
Ce que nous pouvons dire, toutefois, c'est
que M. Jacotin a quitté Paris et que son
siège au Sénat restera inoccupé, puisque
M. d'Audiffret-Pasquier l'a forcé à signer sa
démission séance tenante.

L'Assemblée nationale nous donne cet en-
trefilet fort opportun :

« Rien ne prouve mieux l'absorption du
régime républicain par un seul homme que
cette naïve information du journal de M. de

Girardin, qui commence ainsi son premier
Paris :

« Plus que jamais, la question de la ma-
rine marchande est à l'ordre du jour. Les
délégués des ports sont allés trouver M.
Gambetta. »

« Ainsi ce n'est plus au pouvoir exécutif
ni aux ministres qu'on s'adresse pour un
grand intérêt public. Non, c'est à M. Gam-
betta, qui seul règne et gouverne. Et voilà
ce qu'on appelle une République, ou le gou-
vernement de tous par tous. »

LE RESPECT!

M. Vacquerie, qui est extrêmement res-
pectueux — envers le MAÎTRE, trouve que
les journaux réactionnaires sont bien har-
dis ! Ils osent blâmer les préfets qui persé-
cutent les catholiques ! Et c'est ainsi, dit
M. Vacquerie, qu'ils « prouvent une fois de
plus leur respect AU grand principe d'auto-
rité. » Nous ne savions pas les préfets ré-
publicains si augustes, et nous ne pensions
pas qu'on manquât à ce point au respect
AU grand principe d'autorité en discutant
leur conduite.

Nous nous imaginons qu'en République
on avait le droit de contrôler les actes et les
paroles des personnages officiels. Le respect
est une belle chose, mais les républicains
voudraient nous le voir pousser jusqu'à
la plus entière platitude. Sommes-nous,
oui ou non, une portion du Peuple Souve-
rain ? A ce titre avons-nous, oui ou non, le
droit et le devoir de discuter les faits et les
gestes de nos mandataires ?

Les républicains nous la baillent belle !
Les membres du gouvernement et leurs
agents ne sont donc pas nos commis à nous,
fractions de souverain ? Le respect nous
oblige donc à respecter des mandataires qui
ne nous respectent pas ? Lorsque ces gouver-
nants auront anéanti, dans la mesure de
leurs moyens, tout ce que nous respectons, il
faudra donc que nous respections leurs agis-
sements au nom de nos principes sur le
respect.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE
(CAMILLE DE CÉRANS)

XXIII.

Barthélemy reposait dans sa tombe. Le cercueil
avait été fermé sur son front, le rameau trempé
dans l'eau sainte avait passé de main en main, lui
envoyant l'hommage de ceux dont l'amitié fidèle
l'avait accompagné jusqu'à la demeure dernière. Il
avait pour toujours disparu d'ici-bas... et les deux
femmes rétes de deuil, qui venaient de regagner
son logis, regardaient silencieusement cette place
vide.

Le Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DIZÉ,
Libraire, rue Saint-Jacques, et chez MIZON, Libraire, rue
d'Orléans. Prix : 2 francs.

L'une se sentait comme soulagée d'un lourd far-
deau. On ne reste pas longtemps impuissant, ma-
lade, incapable de se suffire à soi-même, sans im-
poser autour de soi des soins fastidieux. Pour ceux
que le dévouement ne cloue pas volontairement au
chevet d'un lit de souffrance, une issue à cet état
pénible, quelle qu'elle soit, est une libération. Elle
peut même paraître un avantage quand, avec le
repos désiré, elle apporte des résultats plus désirés
encore.

Rosa ne disait rien ; mais, de temps en temps,
ses yeux se tournaient vers la pendule de bronze,
dont l'aiguille annonçait que, dans quelques heu-
res, les biens rêvés par M<sup>lle</sup> Lebrun lui seraient
départis publiquement.

C'est là, nous ne craignons pas de le dire, une
des conséquences les plus tristes de la mort. Celui
qui s'en va, entouré d'affections profondes, ou le
pauvre qui ne laisse aucun héritage, est préservé
de cette impression. Mais celui qui se sent mourir
peu à peu, possesseur d'une petite fortune et isolé
du côté du cœur, doit souffrir à la pensée des
convoitises auxquelles sa mémoire cédera la place
dès qu'il aura fermé les yeux. Les moindres
choses, que nul ne songeait naguère à envier ni
même à remarquer, seront examinées, pesées, dis-
cutées... Adieu, les délicatesses du passé ! Adieu,
les doux souvenirs qui nous rendaient si précieux
ce qui va redevenir un objet pauvre et vulgaire !

Nous emportons avec nous le secret du prisme à
travers lequel nous voyons ce qui nous appartient,
parce que la lumière qui l'éclaire n'est autre que
celle de notre cœur...

Ayant confié ses œuvres à Christine, Salomon
pouvait être rassuré sur ce qui lui était le plus
cher. Pourtant, il se serait attristé s'il avait vu Rosa
porter hardiment les mains sur les humbles meub-
les, reliques d'autrefois, que lui ne regardait
qu'avec un doux respect.

La veuve témoignait, par son attitude, qu'elle
prenait déjà possession. Les scellés n'avaient pas
été mis dans la modeste demeure.

Quels intérêts l'autorité publique aurait-elle eu à
y sauvegarder ? Rien ne venait donc ni troubler ni
contraindre les dispositions que Rosa commençait
à manifester.

Assise dans la chambre que, le matin même, son
vieux ami avait quittée pour toujours, M<sup>lle</sup> de Kem-
per se tenait immobile et recueillie. Il lui semblait
que l'ombre chérie flottait encore devant elle, la
mort n'ayant pas eu le temps d'effacer les traces de
la vie. Il fallait presque un effort à Christine pour
se dire :

« Ce n'est point une illusion, il n'est plus, il ne
reviendra pas, je ne le reverrai ni aujourd'hui ni
demain, ni jamais, jamais dans ce monde ! »

L'orpheline priait alors, se rapprochant ainsi de
l'ami qu'elle pleurait. Elle ne songeait qu'aux dou-

leurs du présent et ne s'inquiétait pas de l'avenir.
Elle connaissait pourtant le sort qui lui était ré-
servé. Elle savait que, bientôt, elle allait être dé-
pouillée du peu dont elle avait joui jusqu'à ce mo-
ment. Mais, quand de tous côtés on a vu s'ouvrir
des tombes et que l'affection suprême sur laquelle
on croyait devoir appuyer sa vie s'est changée en
un déchirement, quelle valeur peut conserver ce
qui vous touche seulement pour vous-même ?

La jeune fille se leva donc sans aucune émotion
dès que la voix de M<sup>lle</sup> Lebrun se fit entendre.

« Voici quatre heures. Eh bien ! M<sup>lle</sup> de Kemper,
êtes-vous prête ? Je ne compte pas attendre. »

« Me voici, Madame, répondit Christine. »

Puis elle ajouta :

« Ne ferez-vous pas avancer une voiture ? »

« Une voiture, vraiment ! Depuis quand ne pou-
vez-vous plus sortir à pied ? »

La pensée de repartir dans un tel jour, suivant
tranquillement les rues de Nantes, inspira à M<sup>lle</sup> de
Kemper une telle répugnance qu'elle reprit :

« Je vais en envoyer chercher une, Madame. »

« Comme vous voudrez, mais cela ne me re-
garde pas, je vous en prévient. »

Elle accepta néanmoins de s'y asseoir près de
Christine.

Le testament de Salomon n'avait pu être ouvert,
dès la veille par suite de l'absence du notaire,
M. Legonnet, dans l'étude duquel il était déposé.

Le Rappel n'est-il donc, au fond, qu'un républicain de contrebande, un autoritaire déguisé et faut-il que nous soyons obligés de lui rappeler le respect AUX théories républicaines et à la Souveraineté du Peuple ?  
(Gazette de France.)

On parle, dans le monde parlementaire, de lettres excessivement vives, échangées depuis deux jours entre le chef de la majorité et un sénateur de la gauche, ancien ministre, au sujet de questions politiques de haut intérêt.

Une lettre du général de Nansouty au Ministre de l'Armée lui apprend que cet intrépide explorateur a recommencé son quatrième hivernage et que l'Observatoire dans lequel il s'apprête à passer la saison rigoureuse est déjà entouré d'une couche de 55 centimètres de neige.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite de la séance du 7 novembre.

Voici le résumé de la fin de la séance dont nous avons donné hier la première partie :

M. JOLIBOIS dit qu'il faut la lettre elle-même, car ou elle a été volée ou elle est fautive. Dans l'une et l'autre hypothèse, elle ne pouvait être portée à la tribune. (Applaudissements à droite.)

M. PAUL DE CASSAGNAC dit que le rapporteur a reconnu qu'il était allé à Saint-Sébastien, mais à ses frais. On pourra le croire, quand la commission aura justifié de l'emploi qu'elle a fait de l'argent des députés invalidés. (Bruit à gauche.)

M. ALLAIN-TARGÉ dit qu'il n'a pas l'habitude des fonds secrets. (Très-bien ! à gauche.)

M. PAUL DE CASSAGNAC répond que le gouvernement de la République a ses fonds secrets. Que l'on dise à qui il les donne.

M. PÉRIN demande à l'orateur de s'abstenir de paroles qui ressemblent à des provocations.

M. PAUL DE CASSAGNAC maintient qu'il a le droit de demander avec quel argent la commission d'enquête a fait ses voyages.

M. LE PRÉSIDENT dit que l'orateur n'a pas le droit d'introduire dans la discussion une question qui lui est étrangère. La question se posera lors de la vérification des comptes.

M. PAUL DE CASSAGNAC déclare qu'il a le droit de poser ces questions comme de demander à M. Périn quels étaient ses appointements comme commissaire général pendant la guerre.

M. PÉRIN répond que personne n'a le droit de lui faire une telle question. En la faisant, l'orateur paraît vouloir faire une question personnelle.

M. PAUL DE CASSAGNAC répond que c'est au président à dire s'il a dépassé les limites de son droit.

Personne n'avait réclamé contre ce retard. Il était évident que les derniers soins funèbres devaient être pris d'une manière à la fois digne et modeste : la connaissance du nom des légataires n'aurait pas eu à les modifier. D'ailleurs, Rosa et Christine semblaient appelées à se partager cette succession. Bien qu'avec elles cinq ou six parents éloignés de Salomon eussent été convoqués pour examiner les volontés de l'artiste, personne ne doutait dans l'assistance que les deux femmes seules fussent intéressées dans la question.

Chacun s'était assis en silence dans l'étude. Christine, plus belle encore sous ses voiles noirs, demeurait calme, les yeux souvent baissés, songeant ailleurs : Rosa dominait une véritable impatience : les parents, arrivés un à un, commençaient à dire tout bas :

— Q'attend donc M. Legonnet ?  
— Nous sommes au complet, je crois, finit par murmurer un peu haut M. Lebrun.

— Pas encore, répondit sèchement le notaire.  
Rosa n'osa plus rien dire. M. Legonnet, un petit vieillard sec, nerveux, à l'œil intelligent, au sourire un peu sarcastique, se plaça devant son bureau et, de l'air le plus tranquille, se mit à regarder des papiers.

Quelques signes de mécontentement se montrèrent vainement autour de lui : il ne parut pas les voir.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'y a eu ni dans l'intention ni dans les termes aucune provocation de part ni d'autre. Quant au droit de l'orateur, il ne peut aller jusqu'aux personnalités offensives.

M. DE CASSAGNAC, répondant au rapporteur, qui l'a jugé comme homme de guerre, dit qu'il n'a été homme de guerre que quelques jours, le temps d'être fait prisonnier et envoyé en Allemagne. On n'en peut dire autant de M. le rapporteur, qui a demandé la guerre à outrance, qui a demandé la privation du droit de vote pour ceux qui ne parlent pas sous les drapeaux, et qui n'est pas parti. (Applaudissements à droite.)

Quant aux faits allégués contre l'élection, ils ne résultent pas d'une enquête contradictoire ; ce sont de simples alternatives émanant des membres d'un seul parti.

La minorité n'est représentée ni dans les commissions d'enquête ni dans la commission du budget, ce qui a produit ce phénomène extravagant :

Un président de la commission du budget faisant la hausse et la baisse de la Bourse.

M. LE PRÉSIDENT engage l'orateur à rétracter cette observation.

M. PAUL DE CASSAGNAC rétracte ce qu'il a dit en ajoutant seulement que le 5 p. 400 a monté d'un franc cinquante après le discours de Romans.

M. PAUL DE CASSAGNAC rappelle les paroles d'apaisement et de conciliation qui ont été prononcées par les membres du gouvernement, et se demande pourquoi les actes ne répondent pas aux paroles. Il eût été logique de proscrire en masse les députés conservateurs. Mais, aujourd'hui, après quatorze mois, on ne comprend pas ces haines violentes et acharnées qui privent à la fois ces députés de leur mandat, de leur argent.

M. RASPAIL dit que c'est par l'argent qu'on tient les bonapartistes. (Bruit à droite.)

M. PAUL DE CASSAGNAC répond qu'il ne relèvera pas cette expression qui part d'un homme infirme.

M. LE PRÉSIDENT rappelle MM. Raspail et de Cassagnac à l'ordre.

M. PAUL DE CASSAGNAC reconnaît qu'en l'invalidant, la majorité suit ses instincts révolutionnaires ; il faut, en effet, que la vraie République arrive.

L'heure approche où l'opportunisme va disparaître et fera place à cette vraie République avec un président républicain.

On verra cette République qui chasse les Frères de la doctrine chrétienne, réduire les magistrats à l'état de valets de bourreau et toucher à l'armée pour achever de la dissoudre.

Ce jour-là, l'union conservatrice se refera non pas sur une dynastie, mais sur les principes.

La France se jettera dans n'importe quelle monarchie, car la République sera ce qui divisera le moins les conservateurs, parce qu'elle les dégoûtera le plus. (Très-bien ! à droite.)

Par l'invalidation demandée, on veut se débarrasser de ceux qui gênent la République. Ceux qu'on frappe, ce sont les électeurs de Condom. Mais ils n'abdiqueront ni leur

Tout à coup, une voiture s'arrêta dans la rue, un pas rapide se fit entendre dans l'escalier et le notaire qui avait jeté un coup d'œil par la fenêtre dit :  
— Le voici.

Au même instant, la portière de l'étude s'écarta sous les doigts de lord Clayton. Chacun se regarda : Christine sentit son cœur se serrer comme sous une main de fer.

(A suivre.)

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 11 novembre 1878.

## LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabel, musique de Robert PLANQUETTE.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location ; maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

férité ni leurs droits, et rendront bientôt à leur candidat le siège qu'on va lui enlever. (Applaudissements à droite.)

Voici, d'après l'Union, l'analyse de la fin de la séance :

« Le discours de M. Floquet est une plaidoirie malheureuse en faveur de la commission d'enquête et des proscriptionnaires de la majorité parlementaire, plaidoirie qui ne mérite pas les honneurs d'une discussion sérieuse. M. Paul de Cassagnac a pu constater avec raison que l'orateur républicain avait essayé de compenser par des digressions sonores la pauvreté de ses arguments.

« Nous étions menacés d'un discours de M. Marion ; ce discours nous a été évité par M. Grévy. Que l'honorable président soit béni !

« Huit heures vont sonner, lorsque les conclusions du bureau concluant à l'invalidation ont été mises aux voix. Quatre cents mains républicaines se sont levées contre le député du Gers. L'iniquité était consommée. »

M. Paul de Cassagnac, avant de se retirer, s'est écrié de son banc, en se tournant vers la gauche et la saluant : « Au revoir, Messieurs ! »

S'il faut en croire le compte rendu de la République française, deux députés de la droite se seraient levés en même temps que la majorité au moment du vote : MM. Gavini et Rouher.

Nous apprenons qu'une très-nombreuse délégation d'électeurs de l'arrondissement de Condom a envoyé jeudi soir une adresse à M. Paul de Cassagnac pour lui assurer, au nom de tous, une réélection certaine.

M. Paul de Cassagnac a reçu cette adresse avant-hier soir, en sortant de Versailles. Elle porte la date du 6 novembre, alors que les électeurs ignoraient encore l'invalidation de leur député, mais qu'ils la pressentaient comme assurée.

Depuis hier matin, les cartes et les lettres arrivent de tous côtés à l'adresse de M. Paul de Cassagnac, soit à la rédaction du Pays, soit au domicile personnel.

La plupart des lettres contiennent des sommes très-importantes pour la souscription.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS DE SAUMUR.

Suivant délibération en date du 7 novembre 1878, la Chambre de discipline des avoués de Saumur a été composée comme suit :

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, président ;  
M<sup>e</sup> POULET, syndic ;  
M<sup>e</sup> ALBERT, rapporteur ;  
M<sup>e</sup> LE RAY, secrétaire.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, les Cloches de Corneville seront jouées de nouveau sur notre scène. On se rappelle l'immense succès que l'œuvre de Robert Planquette a déjà obtenu à Saumur, à la saison dernière. Il en sera de même cette fois-ci : tout le monde voudra applaudir M. Boulanger dans le rôle du père Gaspard et M<sup>lle</sup> Rita Lelong dans celui de Serpolette. M<sup>lle</sup> Thibault sera aussi la plus charmante Germaine qu'il soit possible de voir.

Nous disions il y a quelques jours que les Cloches de Corneville avaient atteint, le 31 octobre, à Paris (aux Folies-Dramatiques), leur 528<sup>e</sup> représentation ; depuis, elles n'ont pas quitté l'affiche.

Le succès n'est pas moins grand en province.

Dimanche soir, au théâtre des Célestins, à Lyon, les Cloches de Corneville ont été données pour la 100<sup>e</sup> fois. A Rouen également, le Théâtre-Lafayette vient de célébrer la centième représentation de cette pièce.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous avons déjà publié quelques lignes au sujet du Concert populaire de dimanche, de la présence à Angers d'habiles compositeurs — notamment de

M. Benjamin Godard — et de la distinction si flatteuse décernée au chef d'orchestre de l'Association artistique et du théâtre. L'Etoile vient de donner de cette fête musicale un compte rendu fort bien écrit auquel nous croyons devoir emprunter le passage suivant :

« Dimanche dernier a eu lieu, au Cirque, l'inauguration solennelle des Concerts populaires de l'Association artistique. Les membres fondateurs avaient obtenu pour cette remarquable séance le bienveillant concours de quatre de nos compositeurs les plus distingués, MM. Guiraud et Joncières, dont nous avons déjà applaudi les œuvres l'an dernier, et MM. Dubois et Godard, qui viennent de remporter dernièrement le grand prix décerné par la ville de Paris. A ces noms il faut joindre ceux de M. Lewita, un pianiste en train de faire brillamment son chemin, et de M. Leroy, l'excellent ténor de notre théâtre. Dans l'auditoire, on remarquait M. Gouzien, l'un de nos critiques musicaux les plus autorisés, soutien dévoué de l'Association artistique, et M. de Vaucorbeil, venu tout exprès de Paris pour se rendre un compte exact des efforts tentés ici pour implanter en province le goût de la musique symphonique, jusqu'à ces derniers temps trop délaissée et presque tout à fait inconnue.

« Le concert a été fort beau, et l'interprétation des œuvres exécutées réellement excellente.

« M. Godard, auteur de tant de jolies mélodies trop peu connues des chanteurs, nous a fait remonter un bon siècle en arrière avec sa symphonie gothique. Cette composition rétrospective, écrite avec une habileté incontestable, est remplie de détails charmants dont beaucoup échappent à une première audition. Ce n'est ni une imitation, ni un plagiat, mais une page dans laquelle l'auteur cherche à faire revivre une époque musicale déjà lointaine et rappelle le souvenir de maîtres trop oubliés. Si dans l'autre monde on sait ce qui se passe ici-bas, Bach et Haydn ont dû être contents. L'Andantino m'a surtout semblé intéressant par son travail de contrepoint, ainsi que le Presto avec ses jolis dialogues où les flûtes et les clarinettes rivalisent d'esprit et de zèle.

« M. Lewita a joué de ce compositeur trois petites pièces pour piano, intitulées : « Etude, Solitude, Bohémienne. » Elles rappellent un peu la manière de Schumann. Ce n'est pas une critique que je leur adresse, bien au contraire. Par ces temps de morceaux de genre où la musique est remplacée par l'acrobatie des doigts, on est heureux d'entendre des œuvres soignées et délicates comme celles-ci... »

Notre confrère parle ensuite des autres morceaux exécutés par M. Lewita, pianiste polonais ; il apprécie longuement et avec éloges les Scènes symphoniques de M. Théodore Dubois, l'ouverture de Dimitri et la marche des Ruines de Pompéi de M. Victorin Joncières, la Suite d'orchestre de M. E. Guiraud ; puis le journal angevin termine en ces termes :

« Une surprise était réservée aux membres de l'Association artistique. Après le concert, M. de Vaucorbeil a félicité les artistes de l'orchestre, et, au nom du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a remis deux palmes d'officier d'Académie, l'une à leur chef M. Lelong, l'autre à M. Jules Bordier, l'un de ceux qui chez nous travaillent le plus à propager la belle et grande musique.

« Ces marques de distinction ne peuvent qu'encourager ceux qui soutiennent à Angers cette noble entreprise de décentralisation artistique et musicale. »

## La loterie nationale.

Mode définitif de tirage.

La commission, chargée de déterminer le mode de tirage de la Loterie nationale, s'est arrêtée jeudi à la combinaison définitive suivante, sous réserve de l'approbation de M. le ministre de l'agriculture et du commerce :

Les lots les plus importants feront l'objet d'une classification spéciale et tous les billets sans exception, à quelque série qu'ils appartiennent, concourront au tirage de ces lots. Le nombre et la valeur des gros lots seront ultérieurement déterminés par la commission.

Les autres lots seront répartis par les soins de M. Marteau, conservateur, sous le contrôle de la commission, en douze groupes ou magasins distincts, contenant chacun le même nombre de lots et représentant chacun une valeur égale quant à l'ensemble des lots achetés ou provenant de dons.

Le tirage des gros lots aura lieu, dans la première séance, au moyen :

1<sup>o</sup> D'une roue dodécagonale (à douze côtés), contenant sur chacune des faces les numéros 1 à 12.

Cette roue indiquera la série gagnante.

2<sup>o</sup> D'un appareil contenant six roues décagonales (à dix côtés), présentant sur chaque face les numéros 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Les six chiffres déterminés par ces six roues constitueront le numéro gagnant.

EXEMPLE.

Roue duodécagonale :

Chiffre sorti..... 4

Roues décagonales :

1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup>  
roue : roue : roue : roue : roue : roue

Chiffres sortis : 2 6 7 4 8 3

Le numéro gagnant est le nombre 267,483 de la 1<sup>re</sup> série.

Dans le cas où le même numéro viendrait à sortir deux fois, le numéro double serait considéré comme nul et le tirage serait recommencé le lendemain.

Le tirage des lots, autres que les gros lots, sera fait au moyen de l'appareil à six roues dont il vient d'être question ; et le numéro gagnant sera valable pour chacune des douze séries.

1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup>  
roue : roue : roue : roue : roue : roue

Chiffres sortis : 7 0 2 8 9 9

Les douze personnes qui posséderont le n° 702,899 quelle que soit la série à laquelle il appartiendra, gagneront le lot correspondant à ce numéro dans le magasin affecté à la série indiquée sur le billet de la Loterie.

A cet effet, les magasins contenant les lots seront, provisoirement, numérotés par les lettres A, B, C, D, etc. Le numéro définitif de chacun des douze magasins sera déterminé par un tirage spécial qui aura lieu immédiatement avant le tirage des numéros gagnants.

Au moment de son entrée dans le magasin, chaque lot sera enregistré sur un livre matricule du catalogue, et recevra un numéro d'ordre. Ce catalogue sera imprimé à l'avance et vendu par les soins de l'administration.

Une affiche indicative du numéro tiré sera placée à côté de l'appareil de tirage, afin que le public puisse inscrire sur le catalogue, en regard du numéro d'ordre du lot tiré, le numéro du billet gagnant.

Le classement des lots nécessitera un délai d'environ un mois. Il va commencer dans quelques jours. L'époque du tirage sera déterminée aussitôt après que le classement sera terminé.

Le tirage aura lieu en séance publique, dans la grande salle des fêtes du Trocadéro. Il pourra vraisemblablement être terminé dans un délai de huit à dix jours, et il sera, aussitôt après, procédé à la remise des lots aux porteurs des numéros gagnants.

Sauf le tirage spécial des gros lots, le système adopté est celui des six roues de M. Zevort, que nous avons décrit il y a quelque temps.

Nous lisons dans le Figaro :

Plusieurs grandes Compagnies de chemins de fer (pas toutes !) se sont décidées, depuis longtemps déjà, à permettre, une demi-heure environ avant le départ des trains, l'accès des wagons aux voyageurs, au lieu de condamner ceux-ci à se morfondre dans une salle d'attente jusqu'à la dernière minute de l'heure réglementaire, et à se précipiter ensuite pêle-mêle à l'assaut d'une place.

C'est déjà une excellente réforme, mais en voici une autre que le public sollicite instamment. Pourquoi les salles d'attente ne sont-elles pas ouvertes constamment, au lieu de l'être à certaines heures ? Il arrive fréquemment que, pour une raison ou pour une autre, pour un train manqué, par exemple, on est forcé de demeurer debout ou de se promener dans le vestibule, pendant une heure et plus. Les salles d'attente mériteraient mieux leur nom si elles étaient alors accessibles, et si elles offraient à toute heure un aile et surtout des sièges aux patients.

Un de nos lecteurs nous écrit que ces jours-ci il a gagné une bronchite à cette promenade forcée dans un vestibule ouvert aux quatre vents. Nous sommes donc bien certains d'exprimer ici des vœux dont la réalisation fera plaisir à tout le monde, excepté aux médecins.

M. le comte de Poix, propriétaire au château de Chabenet, commune de Saint-Marcel, arrondissement du Blanc, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, déterminée par l'absorption d'une trop grande quantité de gaz carbonique, qu'il avait respiré en surveillant la mise en tonneau de son vin nouvellement récolté.

Les soins de deux médecins appelés en toute hâte n'ont pu le ramener à la vie.

L'AVOINE AUX CHEVAUX.

Il est reconnu que l'avoine fraîchement récoltée ne doit pas être donnée aux chevaux, surtout si elle a été récoltée dans un état imparfait de dessiccation. L'avoine dégage avec son eau de végétation une substance volatile qui cause aux chevaux de graves indispositions.

Pour le rationnement des chevaux, il importe de tenir compte du poids intrinsèque de l'avoine. Ainsi, il est reconnu que les avoines lourdes, pesant, par exemple, plus

de 50 kil. à l'hectolitre, contiennent une plus forte proportion de protéine ou matière alimentaire, que les avoines légères. Les analyses d'avoines faites par la Compagnie des Petites-Voitures de Paris ont constaté que, dans les avoines pesant 52 kil. à l'hectolitre, chaque kilo contenait 95 grammes, tandis qu'il n'y en avait que 79 gr. dans le kilo de l'avoine pesant 38 kilos à l'hectolitre. Par conséquent, une ration de 8 kilos de la première avoine donnera 760 gr. de protéine, et la ration de la seconde n'en donnera que 684 — différence 134 grammes. — La conséquence à tirer de ces faits est qu'il faut une dose plus forte d'avoine légère que d'avoine lourde pour donner une nourriture équivalente.

Le rationnement des avoines doit être fait d'après ces principes pour nourrir convenablement les chevaux, sans parcimonie et sans gaspillage.

Les feuilles mortes. — Les feuilles mortes deviennent par leur décomposition un engrais d'une certaine valeur, cela ne peut échapper à personne. Mais il ne faut pas oublier non plus que les feuilles de certains arbres contiennent des acides dont le contact est mortel et toujours nuisible aux herbes des prairies lorsque les feuilles se décomposent sous l'influence des pluies et des neiges. Telles sont les feuilles du chêne, du peuplier, du noyer (par-dessus tout) et de l'aulne. Il est facile de constater, au printemps, combien est chétive et maigre l'herbe des prairies dans les endroits où les feuilles de ces arbres ont jonché le sol pendant l'hiver.

C'est que l'acide que contiennent ces feuilles imprègne le sol et brûle les racines des plantes. Les cultivateurs intelligents ont soin de râtelier ces feuilles et de les mêler aux fumiers et aux composts. Le contact de la chaux ou du purin suffit pour les désacidifier en les décomposant, et, lorsqu'elles sont désacidifiées, elles forment un terreau aussi bon que celui de tous les autres débris organiques.

État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1878.

NAISSANCES.

- Le 3. — Elisabeth-Ether Mesnard, rue Saint-Nicolas.
- Le 4. — Alexandre Roumi, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 5. — Paul-Emile Ratier, place du Roi-René.
- Le 6. — Alexandrine-Marie Joreau, rue du Portail-Louis.
- Le 7. — Elisabeth Rebeix, rue Notre-Dame.
- Le 8. — Jules Grosleau, rue Nationale. — Léontine Chevalier, montée du Fort. — Berthe Mathieu, Grand'rué.
- Le 10. — Marguerite Lhomailié, rue de l'Echelle.
- Le 12. — Joseph-Emile Rotureau, aux Huraudières.
- Le 13. — Magloire-Louis-Edouard Guillemet, rue de la Tonnelle.
- Le 15. — Alexandre-Auguste Cinturion, rue Brault.
- Le 16. — Louise Peltier, rue de Lorraine.
- Le 17. — Berthe-Louise Rio, rue Saint-Nicolas.
- Le 18. — Alfred-Joseph Pannier, montée du Fort.
- Le 20. — Augustine Robineau, rue de Fenet. — Berthe-Eugénie Poësson, rue de la Tonnelle.
- Le 21. — Léontine-Victorine Jousselin, rue de la Petite-Douve.
- Le 23. — Jeanne-Claire-Marie Lepage, route d'Angers.
- Le 24. — Eléonore-Alphonsine Chadaigne, rue de la Visitation.
- Le 26. — Eugène-Léon-Alexandre Bedon, rue de Rouen.
- Le 27. — Eugénie Bonaventure, rue de Poitiers. — Constant David, rue de la Basselle.
- Le 28. — Charles Princé, rue Saint-Nicolas.
- Le 29. — Louis-Urbain-Gaston Derau, rue de la Croix-Verte.
- Le 30. — Louis-Calixte Durand, rue Saint-Nicolas.
- Le 31. — Georges Cibron, rue de Fenet.

MARIAGES.

- Le 5. — Léon Ségrétain, sellier-bouffier, des Rairies (Maine-et-Loire), a épousé

Marie-Clémence Alliet, couturière de Saumur.

Le 7. — Pierre-Jules Manoury, perruquier, a épousé Célestine Taveau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 9. — Pierre-Henri Mosnay, propriétaire (veuf), de Mouilleron (Vendée), a épousé Laure-Marie Goguet de Boishéraud, sans profession, de Saumur.

Le 15. — Auguste Charles Larquet, sculpteur sur ivoire, a épousé Augustine Brault, chapeletière, tous deux de Saumur. — Alfred Chevalier, pâtissier, a épousé Hermine-Joséphine Roboteau, modiste, tous deux de Saumur.

Le 21. — Albert Gabillard, peintre en vitre, a épousé Bathilde-Félicité Guillemet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 22. — Ernest Girard, employé de commerce, a épousé Marie-Angèle Huvelin, sans profession, tous deux de Saumur. — Charles Montigny, cultivateur, a épousé Ernestine Desillé, lingère, tous deux de Saumur.

Le 26. — Eugène Plessis, propriétaire, a épousé Marie-Adèle Menecier, propriétaire, tous deux de Saumur.

Le 28. — Antoine-Marie Marini, cavalier de manège, a épousé Rosalie-Joséphine Villemain, lingère, tous deux de Saumur. — Louis-Augustin-René Moreau (veuf), chef de chantier, de Tours, a épousé Louise Ballier, couturière, de Saumur.

Le 30. — Urbain Chesneau, tourneur (veuf), a épousé Françoise Francisca, chapeletière (veuve), tous deux de Saumur.

DECES.

- Le 2. — Maurice-Louis Montaudon, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 5. — Julien Girard, propriétaire, 76 ans, rue de Fontevrauld.
- Le 6. — Sophie Godard, rentière, 54 ans, veuve Adrien Leroy, rue d'Orléans.
- Le 9. — Alexandre-Paul-Augustin Sir, cordonnier, 20 ans, rue du Marché-Noir.
- Le 13. — François Ferrand, jardinier, 72 ans, chemin Charnier.
- Le 15. — Hélène-Charlotte Fayret, 4 mois, rue Dacier. — Jean-Louis Mazière, propriétaire, 63 ans, route d'Angers. — Louis Neveu, limonadier, 22 ans, à l'Hospice.
- Le 16. — Vincent-Louis-Marie Le Ray, propriétaire, 59 ans, rue de Poitiers.
- Le 19. — Anne Groleau, rentière, 64 ans, veuve Zacharie Leflet, rue des Capucins.
- Le 21. — Anne Bardou, sans profession, 71 ans, à l'Hospice.
- Le 22. — Louise-Marguerite Lemard, 44 mois, rue de Fenet.
- Le 24. — Léontine Chevalier, 15 jours, montée du Fort. — Pierre Goyon, carrier, 77 ans, à l'Hospice. — Virginie Launay, sans profession, 54 ans, épouse Julien Molloy, rue des Moulins. — Perrine Cesbron, journalière, 86 ans, veuve René Piton, place du Presbytère. — Elisabeth Roucher, journalière, 79 ans, veuve Hippolyte Giffon, à l'Hospice.
- Le 28. — Maria Schollmakers, domestique, 34 ans, épouse Louis Mousson, à l'Hospice.
- Le 29. — Jacques-Frédéric Lehou, propriétaire, 73 ans, quai de l'Ecole.
- Le 30. — Adèle Héroïne, journalière, 62 ans, veuve François Guinaudeau, place Saint-Pierre.
- Le 31. — Charles-Jules Pitois, sculpteur, 25 ans, rue de Fenet.

Monsieur le rédacteur.

Dans l'intérêt de l'humanité, nous vous prions collectivement d'insérer dans votre journal le fait remarquable suivant. Nous étions atteintes d'une tumeur au sein, lorsque nous entrâmes dans la maison de santé du docteur Cabaret, 49, rue d'Armaillé, Paris. Après deux mois de traitement nous en sortîmes parfaitement guéries, sans avoir subi d'opération. Nous tenons à porter ce fait à la connaissance de toutes les personnes atteintes de ce mal redoutable, trop heureuses de leur faciliter le moyen de se guérir si promptement et sans le moindre danger.

- M<sup>me</sup> MOLLET, rue de Tanger, n° 5, Paris.
- M<sup>me</sup> LEPRETRE, rue Stephenson, n° 6, Paris.
- M<sup>me</sup> DELAPORTE-ÉLIN, à Moreuil (Somme).
- M<sup>me</sup> LEVIELLARD, à Honfleur (Calvados).

EPILEPSIE

(mal caduc) et toutes les maladies nerveuses guéries par correspondance. Le médecin spé-

cial, Dr Killisch, à Dresde-Neustadt (Saxe). — Plus de 8,000 succès. — Adresser la correspondance directement ou à MM. SAMTER et STEGMAYER, 6, rue de l'Echiquier, Paris, sous init. K. 400.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF  
Rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4 bis, n° 6, n° 8 et n° 10  
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1878-79  
Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS avec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même. 4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

<p><b>PARDESSUS</b> Draperie moussé, doublés, turtan, bordes, col velours</p> <p>19 fr.</p> <p><b>L'ELBEUF</b> Superbe vêtement complet, draperie diagonale, toutes nuances.</p> <p>29 fr.</p>	 <p><b>ULSTER</b> Draperie fine, reversible, col plastron, poches manchettes</p> <p>19 fr.</p> <p><b>PARDESSUS</b> Pour Enfants, draperie fine, doublé entièrement.</p> <p>8 fr.</p>
--	---

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr. Tout vêtement capoté ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.  
ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA Maison du PONT-NEUF, Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, soif, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :  
Cure N° 79,834. M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.  
Vervaaft, le 28 mars 1866.  
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'émillante vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.  
A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDERGRON, BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

